



Rochefort, le 25 juin 2013

Monsieur Hugues PARANT
Préfet de la région PACA
66 bis, rue Saint Sébastien
13006 MARSEILLE

Objet : Arrêté portant autorisation de destruction d'outardes canepetières sur l'aéroport de Marseille-Provence – Juin 2013.

Monsieur le Préfet,

La LPO a pris connaissance de votre arrêté portant autorisation de destruction de 50 outardes canepetières sur l'aéroport de Marseille Provence en raison des risques pour la sécurité aérienne et suite à un incident grave sur un avion, et de la prévision de reconduire cette mesure.

S'agissant d'une espèce protégée qui fait l'objet d'un Plan National d'Actions, animé par la LPO et relayé dans la région PACA par le CEN PACA, nous ne pouvons que déplorer qu'aucune autre solution n'ait pu être trouvée pour régler la question de la sécurité aérienne.

Cette espèce est gravement menacée à l'échelle européenne et nationale, et l'engagement d'une campagne de destruction en pleine période de reproduction ne manque pas de nous inquiéter, même si nous comprenons que la sécurité aérienne est un motif sérieux qui doit évidemment être pris en considération.

L'importance des populations d'outardes sur l'aéroport est connue depuis assez longtemps et il aurait été nécessaire que cette question soit évoquée au CNPN, comme le sont toutes les questions de gestion/régulation des espèces protégées, de sorte que cette instance puisse, le cas échéant, proposer des solutions alternatives ou émettre des recommandations pour le traitement du problème posé dans la durée. En tout état de cause, les incidents actuels sur l'aéroport risquant de se renouveler, la LPO va solliciter le Ministère de l'Ecologie afin que ses services et le CNPN étudient attentivement les problèmes posés par l'avifaune sur cet aéroport.

Par ailleurs, il conviendrait certainement d'étudier la faisabilité d'aménagements de terrains agricoles potentiellement favorables aux outardes, jouxtant l'emprise de l'aéroport, sur des secteurs en périphérie pour qu'ils puissent accueillir ces oiseaux, ce qui serait une alternative intéressante aux destructions. Un mode de gestion agricole favorable aux outardes permettrait probablement, in fine, de réduire leur présence sur l'aéroport ; cette mesure serait sans doute à coupler avec d'autres aménagements et/ ou modalités de gestion à étudier dans le cadre du Plan National d'Actions.

Dans ce contexte, nous préconisons l'abrogation de cet arrêté préfectoral à première vue totalement illégal et la mise à l'étude rapide de solutions alternatives à la destruction des oiseaux, solutions qui devront tenir compte de la nécessaire sécurisation de l'aéroport.

En tant qu'animateur national du plan national d'action, la LPO souhaite que le CEN PACA et la LPO PACA soient associés aux démarches que vous avez mises en œuvre, afin d'organiser un suivi des opérations décidées et initier une réflexion prospective de nature à prévenir les incidents par l'étude de solutions alternatives aux tirs de destruction.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre haute considération.



Allain BOUGRAIN DUBOURG
Président de la LPO